

Suite à cette étude, il apparaît que la richesse en essences forestières est particulièrement élevée en région méditerranéenne. Les zones marquées par une forte action de l'homme sont généralement les plus riches en nombre d'espèces végétales et animales. Mais si l'homme a pu augmenter la richesse spécifique dans certaines zones, il n'a vraisemblablement pas créé pour autant de la biodiversité.

En guise de conclusion de la première partie, un intervenant nous livre quelques idées sur la biodiversité.

Jean-Paul HETIER : quelques réflexions sur la biodiversité.

Dans ce contexte (crise réelle, faiblesse des références technique, appropriation par la société), le risque est grand de confondre gestion de la biodiversité et gestion conservatoire : on voit alors qu'on risque de se priver de la biodiversité inattendue, imprévisible, issue des pratiques de l'homme.

En revanche, certains éléments de la biodiversité, reconnus comme remarquables, peuvent faire l'objet d'une gestion conservatoire. Le paradoxe apparent est que, si ces éléments sont menacés, leur conservation demande en général une gestion active, et non une mise sous cloche : à Port-Cros, la conservation du discoglosse sarde exigea ainsi des aménagements hydrographiques importants, la conservation de l'Herbe-aux-chats demandera un programme à long terme d'ouverture du taillis de chêne vert et du maquis, et le maintien du puffin Yelkouan, l'éradication du rat noir et de la griffe de sorcière sur l'île de Bagaud.

En complément des aménagements du terrain, les programmes de conservation doivent parfois s'appuyer sur des actions "ex situ", en collections botaniques ou dans des zoos.

En pratique, pour la gestion, plusieurs repères méthodologiques permettent une certaine efficacité :

1. Différencier biodiversité "ordinaire" et biodiversité "remarquable" : biodiversité ordinaire : précautions générales, évolution progressive de la société vers des pratiques respectueuses de la biodiversité, et de l'environnement en général.

2. Dans les espaces où la biodiversité est remarquable (Natura 2000 ?) : bien définir quel(s) élément(s) de la biodiversité est (sont) remarquable(s) et à quelle échelle (et ne pas prendre prétexte d'une biodiversité "globale" pour induire un contrôle général) ; ensuite mettre sous surveillance ce ou ces éléments, afin de détecter une éven-



Photo 1 : A Port Cros le conservation de l'Herbe-au-chat passe par une ouverture du taillis et du maquis de chêne vert.

Photo D.A.

* Directeur-adjoint de l'I.A.R.E.
Institut des aménagements régionaux et de
l'environnement Parc scientifique
Agropolis 2 - 2196 Bd de la Lironde Bât 3
34980 Montferrier-sur-Lez



Photo 2 : Le domaine des Aresquiers dans l'Hérault va faire l'objet d'aménagements en vue de la conservation de la biodiversité, comme par exemple la création d'une aire de nidification de l'Aigrette garzette

Photo D.A.

tuelle menace (tout ce qui est remarquable n'est pas menacé)¹.

3. En cas de menace seulement, la conservation de la biodiversité peut justifier des modifications de certaines pratiques locales, par la négociation avec les acteurs locaux ou par des mesures réglementaires.

La conservation de la biodiversité est un projet de société ; mais on voit bien cependant que la société ne peut se payer le luxe de "faire de la biodiversité tous azimuts" : il faut donc se concentrer sur quelques enjeux importants.

Mais ce n'est pas parce que la biodi-

versité est un projet de société que sa protection doit s'appuyer sur des considérations empiriques, et encore moins sur des croyances. Une discipline scientifique nouvelle prend naissance, la biologie de la conservation, et permet désormais de traiter cet enjeu sur des bases plus claires, et en particulier de formuler des objectifs précis à atteindre (ex : 5000 couples de discoglosse sarde à Port-Cros, élimination du mimosa des forêts de Porquerolles, création d'une aire de nidification de l'aigrette garzette aux Aresquiers). Quand l'énoncé des objectifs en matière de biodiversité est précis et mesurable, le forestier est alors en mesure de concevoir un aménagement et de proposer une sylviculture qui permette de les atteindre.

J.-P.H.

1 - On peut ainsi tout -à-fait imaginer que la majorité des sites NATURA 2000 feront l'objet d'une simple surveillance, assortie de préconisations pour les usages qui sont en interaction avec l'élément de biodiversité qui a justifié la labellisation du site.

Natura 2000 Actualité

Depuis Foresterranée, qui s'est déroulé en juin 1996, et la rédaction des différentes interventions, des modifications importantes sont intervenues dans la mise en place de la Directive communautaire Natura 2000. En effet, le 19 juillet 1996, le premier ministre décidait du gel de l'application de la Directive, ceci «tant que les précisions nécessaires sur les modalités exactes de gestion des sites du réseau Natura 2000, sur les activités qui pourront s'exercer dans ces sites et sur les moyens financiers que la commission entend dégager pour la mise en œuvre de ce dispositif, n'auront pas été apportées.»

Depuis, les différentes organisations impliquées dans la mise en place du réseau ont fait des propositions au gouvernement français, afin qu'il les transmette à Bruxelles.

La situation n'a pas été à ce jour «dégelée».

De nombreux articles font référence à Natura 2000 dans ce numéro, il faudra les lire à la lumière de ces nouvelles informations.

Il est intéressant de distinguer une biodiversité ordinaire d'une biodiversité remarquable,

qui fait l'objet d'une protection particulière. Les indicateurs de la diversité donnés précédemment permettent d'évaluer de façon satisfaisante la biodiversité ordinaire ainsi que son évolution dans l'espace et le temps.

La notion de biodiversité est complexe, sa définition variable. Son appréciation se fait à travers des approches sectorielles et pas suffisamment globales. Elle dépend de l'échelle de temps et d'espace à laquelle on place. L'actualité de la notion de biodiversité encourage le rassemblement des différents acteurs de la forêt et un effort de communication se fait sentir. C'est avant tout sur les objectifs de protection de la biodiversité que portent les principales concertations.